



Société vaudoise des maître-sse-s secondaires
Membre de la Fédération syndicale SUD
Membre de la Société suisse des professeur-e-s de l'enseignement secondaire

Consultation PER Éducation Numérique

Les réponses dominantes sont marquées par l'opposition avec une forte proportion de « sans opinion » venant notamment du fait que les collègues estiment que le questionnaire est trop fermé et ne permet pas de mettre en cause des enjeux plus fondamentaux.

L'expansion très importante du numérique trouve ici sa transposition dans les programmes scolaires sans articulation suffisante avec les besoins et les droits fondamentaux et sans prise en considération sérieuse des risques relatifs aux outils numériques (sanitaires, sociaux, écologiques, économiques, etc.). Nous renvoyons à nos publications antérieures¹ quant à ces problèmes.

L'insistance sur la « citoyenneté numérique » est problématique. A la lecture de l'ensemble du PER, en y ajoutant le présent chapitre sur le numérique, on en viendrait à constater que la citoyenneté devient d'abord une affaire vue sous le prisme du numérique puisque la place qui lui est attribuée en général est faible. C'est faire trop d'honneur au numérique et avoir bien peu de considération pour la citoyenneté, ici dévoyée.

En réalité, le numérique se dévoile bien mieux quand on évoque la préparation à la vie professionnelle. Nous répétons que ce ne doit pas être la mission de l'école, a fortiori obligatoire. Il est assez de temps pour cela dans les formations à proprement parler professionnelles. A suivre cet élan, on en viendra à intégrer d'autres exigences de la « vie professionnelle » et à hypertrophier le plan, à l'encontre des objectifs fondamentaux de l'école. Le temps à consacrer à cet enseignement prendra inévitablement de la place dans la grille horaire. Au détriment de quoi ?

Il aura manqué un débat public et professionnel sur l'opportunité de l'intégration de champ au PER, y compris avec des expertises qualifiées quant aux risques mentionnés plus haut.

On relèvera de plus que les objectifs visés au cycle 3 sont trop ambitieux pour les élèves en difficulté. Comme c'est le cas pour de nombreux pans du PER, le langage professionnel est parfois inutilement jargonnant. Il est également à relever que les activités concrètes potentielles qui découlent des attentes fondamentales et de la progression des apprentissages demandent un large investissement en classe et parfois à domicile (chronophage), ce qui ne favorise sans doute pas les élèves en difficulté.

Cela étant, le niveau assez élevé de certains objectifs spécifiques pose le problème de la compétence des enseignant.e.s appelé.e.s à intervenir dans cet enseignement. L'école secondaire (Cycle 3) est et doit demeurer le lieu d'un enseignement par des spécialistes. Qui seront celles et ceux en charge du numérique ?

Du point de vue des outils, les logiciels libres devraient être privilégiés par rapport aux solutions commerciales.

Au fond, nous demandons le retrait de ce document et la reprise du débat au fond quant à l'opportunité même d'intégrer ce chapitre au plan.

Lausanne, 18 octobre 2020

¹ <https://www.svms.ch/numerique/>